

RÉUNION DU 11 MAI 2012

Le onze mai deux mil douze à vingt heures trente le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. NEGRET Jean-François, Maire.

PRESENTS : M. NEGRET Jean-François – M. BONNEFOND Michel - M. GILBERTO Roland - Mme NICOT Claudine – M. PENOT Dominique – M. ROUDIER Yves - M. SABOURDIN Stéphane – M. BRIN Michaël – M. CHOLLET Freddy - M. FILLOLEAU René – Mme HIREL Brigitte – M. MEYRAUD Ludovic -

ABSENTS EXCUSÉS : M. CARDOT Claude a donné pouvoir à M. BONNEFOND Michel – Mme CHATELIER Mireille a donné pouvoir à Mme HIREL Brigitte - M. LEFEUVRE Christian a donné pouvoir à M. NEGRET Jean-François – Mme LOSTANLEN Pascale a donné pouvoir à Mme NICOT Claudine – Mme STEFANSKA Valérie - Mme TROTIGNON Laëtitia -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. SABOURDIN Stéphane -

- ORDRE DU JOUR -

Monsieur NEGRET rappelle que systématiquement le public pourra prendre la parole pendant 15 à 20 minutes après que la séance du Conseil Municipal soit levée.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour :

Ajout de la question suivante :

- Recrutement d'un placier

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour ci-dessus indiquée.

1 - SUBVENTIONS/COTISATIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2012 -

*Le Conseil Municipal, considérant les propositions de la commission "Vie Associative",
Sur rapport de M. SABOURDIN
Et après en voir délibéré
décide, à la majorité
(1 abstention : M. GILBERTO)*

- de verser les cotisations et subventions suivantes aux associations en ce qui concerne l'exercice budgétaire 2012.

Cotisations (article 6281 du Budget Primitif) –

- Association Solidarités du canton de Cozes	1 701,71 €
- Association des Maires de la Charente-Maritime	674,03 €
- Chambre des Métiers de la Charente-Maritime	374,00 €
- Association départementale pour la lecture	252,90 €
- Féd. Départ. des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Chte-Mme ..	160,00 €
- Association Nationale des Maires des stations classées et des communes touristiques	641,00 €
- Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques	664,76 €
- Le Conservatoire de l'Estuaire de la Gironde	100,00 €
- UNIMA.....	76,22 €
- Les Archebusiers des Isles de Marennes	330,00 €

Subventions (article 6574 du Budget Primitif) –

- Union des Anciens Combattants et Victimes des deux Guerres	280,00 €
- Amicale des Aînés	550,00 €
- Association des Usagers du Port de Meschers	450,00 €
- Société de Chasse (ACCA)	550,00 €
- Ecole de Musique	24 070,00 €
- Ecole de Musique (loyers).....	11 400,00 €
- Association des Parents d'Elèves	550,00 €
- Association Temps Libre	280,00 €
- Cercle Nautique de Meschers	23 230,00 €
- Cercle Nautique de Meschers (Catamarans national)	800,00 €
- Les Restaurants du Cœur	510,00 €
- Amicale des Sapeurs Pompiers	1 180,00 €
- Football club (FC2M)	3 910,00 €
- XTREM VTT 17	440,00 €
- Les Amis des Bêtes	320,00 €
- Société Nationale de Sauvetage en Mer	450,00 €
- Amicale des boules.....	550,00 €
- Association des commerçants (ACAP).....	2 590,00 €
- Arts et Lumière	440,00 €
- Tennis-club de Meschers (loyers).....	1 000,00 €
- Petites Menottes	100,00 €
- Les enfants pas sages	430,00 €
- Centre Socio Culturel	1 302,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la proposition des subventions 2012 suit le vote du budget 2012 et prend en compte la réduction de 15 %. L'exercice 2012 est un exercice pour lequel tout le monde doit faire des efforts.

M. GILBERTO expose que comme indiqué lors de la réunion préparatoire à ce Conseil Municipal, il ne voterait pas cette délibération. S'il a voté les économies au budget de 15 %, il ne peut accepter le retrait de 15 % à toutes les associations. Cette retenue va mettre en difficulté de fonctionnement certaines d'entre elles. Il pense plus particulièrement aux associations qui ont un rôle de formateur auprès des jeunes. M. GILBERTO avait demandé de revoir la répartition des sommes disponibles en tenant compte des objectifs des associations, il n'a pas été suivi, donc il s'abstiendra sur le vote de cette délibération.

M. ROUDIER demande ce que représente la somme de 1 302 € pour le Centre Socio Culturel.

M. NEGRET fait part de la convention prévoyant la prise en charge du déficit de l'activité cinéma.

Monsieur le Maire rappelle la problématique de la numérisation et de la nécessité de préparer le dossier avant la fin de l'année.

M. PENOT pense qu'il serait intéressant, en 2013, de préciser quel est, au-delà des seules subventions, le coût réel de chaque association pour le budget communal (chauffage, électricité, ménage des locaux, heures de montage des tivois....).

M. NEGRET rappelle que dans l'engagement municipal, le soutien aux associations était très présent, le rayonnement de la commune repose en partie sur les actions de certaines associations. La vie associative est un atout pour la commune et il convient de remercier les bénévoles et de les accompagner dans leurs projets.

Néanmoins, M. NEGRET souhaite rejoindre M. GILBERTO dans sa réflexion sur l'action auprès des enfants et des jeunes et qu'il faudrait revoir pour 2013 les critères d'attribution des subventions, en prenant en compte le rayonnement de certaines associations qui organisent des épreuves et/ou des manifestations sur la commune.

En fonction des résultats du budget de fonctionnement en fin d'année, M. NEGRET propose que soit étudié un effort supplémentaire en fin d'année.

M. GILBERTO espère que cette proposition sera suivie d'effet et que les associations pourront démarrer leur saison sans soucis financiers.

2 - GROTTES DE REGULUS – RECRUTEMENT D'EMPLOYES SAISONNIERS –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal la création de postes saisonniers en vue d'assurer le fonctionnement normal du site des Grottes de Regulus pour la saison à venir.

GUIDE N°2 –

Du 07/07/2012 au 04/09/2012 à raison de 33h hebdomadaires

GUIDE N°3 –

Du 02/07/2012 au 02/09/2012 à raison de 35h hebdomadaires

GUIDE N°4 –

Du 02/07/2012 au 29/07/2012 à raison de 13h45 hebdomadaires

Du 05/08/2012 au 26/08/2012 à raison de 8h30 hebdomadaires

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. GILBERTO
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable à ces recrutements à l'échelon 1 du grade d'adjoint du patrimoine 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 302) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces recrutements.*

3 – NOCTURNE DES GROTTES DE REGULUS – TARIFS DES VISITES GUIDEES ANIMEES –

Monsieur GILBERTO, 2^{ème} adjoint, informe le Conseil Municipal que les tarifs des visites des grottes de Régulus pour 2012 avaient été fixés par délibération du 24 juin 2011. Or, les spectacles des nocturnes n'auront pas lieu en 2012, une visite guidée animée sera proposée à la place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- *de voter les tarifs suivants :*

Visite guidée animée adulte..... 6,00 €
Visite guidée animée enfant..... 4,00 €

- *de supprimer les tarifs suivants :*

Nocturne adulte..... 7,00 €
Nocturne enfant..... 5,00 €

- *que le règlement des droits de visite pourra être effectué, pour les groupes, après service fait, sur émission d'un titre de recette.*

4 - PORT – RECRUTEMENT D'UN EMPLOYE SAISONNIER –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal la création d'un poste saisonnier en vue d'assurer la perception des camping-cars et la tonte au port pour la période suivante :

Du 01/06/2012 au 14/10/2012 à raison de 2h25 hebdomadaires

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable à ce recrutement à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 302) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.*

5 – PORT DE MESCHERS – TARIFS CAMPING CARS -

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} adjoint informe les membres présents que les propriétaires de camping cars ayant réglé le prix du stationnement (7 €) pouvaient effectuer le remplissage de leur réservoir d'eau sans coût supplémentaire.

Cependant, il a été constaté à de nombreuses reprises que d'autres personnes utilisaient l'eau sans avoir réglé le stationnement. En conséquence, un monnayeur va être installé pour limiter l'utilisation d'eau.

Monsieur ROUDIER présente au Conseil Municipal la proposition suivante pour les tarifs applicables à compter du 15/06/2012.

- stationnement des camping-cars 5 € TTC les 24 heures
- remplissage des réservoirs d'eau 2 € TTC les 200 litres

Il précise que les tarifs suivants resteront identiques à ceux pratiqués en 2011 :

- douches : 1,50 € TTC par utilisation
- machine à laver le linge : 2 € TTC par utilisation
- sèche linge : 2 € TTC par utilisation

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- *de donner un avis favorable aux tarifs proposés ci-dessus ainsi qu'aux modalités de calcul de ces tarifs.*

6 – ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE POUR UN STAGIAIRE DU CENTRE DE GESTION -

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la formation en alternance des secrétaires de mairie remplaçants, organisée par le Centre de Gestion et le CNFPT, la commune a accepté d'accueillir Monsieur Benjamin LINKE, en stage du 12 mars au 6 juillet 2012.

Considérant les tâches qui lui sont confiées et la qualité de son travail, il propose de lui verser une indemnité d'un montant de 270 € par mois.

*Le Conseil Municipal
sur rapport du Maire
et après en avoir délibéré
à l'unanimité décide*

- *D'accorder une indemnité d'un montant de 270 € par mois, à Monsieur Benjamin LINKE, durant son stage, pour la période du 12 mars au 6 juillet 2012.*

7 – BUDGET COMMUNAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1 –

Lors de la préparation budgétaire 2012, une erreur de saisie du déficit d'investissement a été faite. La somme de 539 732.85 € (déficit après prise en compte des Restes à Réaliser) a été inscrite alors que le déficit cumulé de l'exercice 2011 s'élevant à 713 090.85 € aurait dû être inscrit.

Il y a donc lieu de rectifier cette erreur en ajoutant 173 358,00 € à l'article 001.

L'équilibre de cette dépense est réalisé en diminuant les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement.

- notamment le projet poste pour lequel les travaux ne seront terminés qu'en début d'année 2013 ;
- le programme voirie en raison d'imputations différentes des engagements ;
- en réduisant les dépenses imprévues ;
- en réduisant les dépenses de fonctionnement après contrôle des sommes utilisées à ce jour.

Aucun emprunt n'est inscrit comme lors du vote du budget 2012.

Pour ces motifs, une décision modificative est nécessaire.

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. BONNEFOND
et après en avoir délibéré
à l'unanimité*

- donne un avis favorable à la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
001	Déficit d'investissement reporté	173 358,00 €
020	Dépenses imprévues	-41 700,00 €
202-276	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révision des documents d'urbanisme	5 850,00 €
2031-235	Frais d'études	-5 000,00 €
21318-270	Autres bâtiments publics	8 011,00 €
2135-270	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	4 894,00 €
21534-260	Réseaux d'électrification	13 600,00 €
21534-041	Réseaux d'électrification	10 507,76 €
2158-269	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 000,00 €
2188-232	Autres immobilisations corporelles	-7 000,00 €
2313-262	Constructions	-49 228,00 €
2315-235	Installations, matériel et outillage techniques	-40 000,00 €
2315-264	Installations, matériel et outillage techniques	-1 400,00 €
TOTAL		73 892,76 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
021	Virement de la section de fonctionnement	63 385,00 €
1326-041	Autres établissements publics locaux	10 507,76 €
TOTAL		73 892,76 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
022	Dépenses imprévues	-4 885,00 €
023	Virement à la section d'investissement	63 385,00 €
60631	Fournitures d'entretien	-5 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement	-5 000,00 €
6135	Locations mobilières	-2 000,00 €
61522	Entretien des bâtiments	-2 500,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	-500,00 €
6188	Autres frais divers	-1 000,00 €
6226	Honoraires	-2 000,00 €
6283	Frais de nettoyage des locaux	-5 000,00 €
6413	Rémunérations personnel non titulaire	-24 500,00 €
6451	Cotisations à l'Urssaf	-2 500,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraite	-3 000,00 €
668	Autres charges financières	1 500,00 €
73921	Attributions de compensation	21 000,00 €
73923	Attributions de compensation	-21 000,00 €
TOTAL		7 000,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
RECETTES		
ARTICLE	NATURE	MONTANT
70841	Mise à disposition de personnel aux budgets annexes	7 000,00 €
TOTAL		7 000,00 €

8 - RECRUTEMENT D'UN PLACIER –

Monsieur ROUDIER, 3^{ème} Adjoint, propose au Conseil Municipal la création d'un poste saisonnier en vue d'assurer la perception des droits de place du marché pour la période suivante :

Du 01/06/2012 au 30/06/2012 à raison de 5h hebdomadaires

*Le Conseil Municipal
sur rapport de M. ROUDIER
et après en avoir délibéré
décide à l'unanimité*

- de donner un avis favorable à ce recrutement à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut 297 – majoré 302) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à ce recrutement.

INFORMATIONS :

Monsieur NEGRET précise que :

- La course fédérale de voile est prévue Samedi 12/05 et Dimanche 13/05 – Remise des prix à 16H
- Samedi 13/5 à 17h30 – Vernissage exposition cabane du port - Mme SERRE
- Mercredi 16/05 rencontre littéraire à la bibliothèque et gala à la Passerelle
- Salon Nautique du 16 mai au 19 mai
- Ciné conférence – Mardi 15 mai à 15 H

Délibérations du Conseil Municipal du 11/05/2012

- 1 – Subventions/Cotisations aux associations – Exercice 2012 ;
- 2 – Grottes de Régulus – Recrutement des saisonniers ;
- 3 – Nocturne des Grottes de Régulus – Tarifs des visites guidées animées ;
- 4 – Port de Meschers – Recrutement d'un saisonnier ;
- 5 – Port de Meschers – Tarifs camping cars ;
- 6 – Attribution d'une Indemnité pour un stagiaire du centre de gestion ;
- 7 – Budget communal – Décision modificative N° 1 ;
- 8 – Recrutement d'un placier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Les Conseillers,

Jean-François NEGRET

M. BONNEFOND Michel

M. GILBERTO Roland

Mme NICOT Claudine

M. PENOT Dominique

M. ROUDIER Yves

M. SABOURDIN Stéphane

M. BRIN Michaël

M. CHOLLET Freddy

M. FILLOLEAU René

Mme HIREL Brigitte

M. MEYRAUD Ludovic